

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ BOTANIQUE

DE LYON

TOME XXXVII (1912)

NOTES ET MÉMOIRES

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

— 1912 —

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

|| || || || || ||
LYON

REMARQUES A PROPOS DE L'INDIGÉNAT DU SAPIN EN NORMANDIE

PAR

Claudius ROUX

Docteur ès-Sciences.

Les comptes rendus du Congrès des Sociétés savantes tenu à Caen en 1911 contiennent, entre autres, trois notes de MM. l'abbé LETACQ, René MAIRE et Robert HICKEL, relatives à l'indigénat du Sapin en Normandie.

Nié par DE BRÉBISSON, MORIÈRE, CORBIÈRE, MATHIEU, etc., cet indigénat est admis, au contraire, par E. MAIRE (*in* Revue des Eaux et Forêts, 1904), et par les auteurs des trois notes en question.

Les raisons sur lesquelles ces derniers auteurs basent leur opinion affirmative sont :

1° Des textes anciens, tels que celui d'ORDÉRIC VITAL, moine de Saint-Evrault (XII^e siècle) et des actes notariés du XVI^e siècle faisant mention expresse du sapin, des « sapaies » et des « bois de sap » dans les arrondissements de Mortagne, Argentan et Evreux.

2° De nombreux lieux dits « Le Sapin, Le Petit-Sapin, La Sapaie, La Sapinière, La Sapée, Le Sap, Le Sapitel », etc., dans les départements de l'Orne, de l'Eure et du Calvados, et jusque dans la Mayenne et dans l'Eure-et-Loir.

3° Le Sapin pectiné est encore désigné dans les Flores sous les noms de Sapin de Normandie, Sapin de Laigle, et les massifs encore existants dans la région normande y sont communément appelés des sapaies.

4° Les conditions écologiques favorables au Sapin, sauf la condition d'altitude qui, en effet, n'est pas toujours rigoureusement indispensable, sont bien réalisées en Normandie, où

l'essence trouve notamment les conditions d'humidité et de température qu'elle affectionne ; on en trouve la preuve dans ce fait que le Sapin se reproduit naturellement et abondamment en Normandie, où il deviendrait très envahissant sans l'action de l'homme et sans la concurrence du Hêtre.

5° On trouve en Normandie toute une flore d'affinités montagnardes et boréales, nettement commensale du Sapin et caractérisant avec lui le paysage botanique de certaines régions des Vosges, du Jura et du Massif central, notamment *Pirola minor*, *Aconitum napellus*, et surtout *Vaccinium myrtillus*.

A quelle époque le Sapin s'est-il introduit naturellement en Normandie, où il est ensuite devenu endémique et indigène ?

Pour M. René MAIRE, « cet arbre a dû envahir la Normandie lors du refroidissement glaciaire, puis en être chassé postérieurement par les feuillus, mieux adaptés au climat normand. Il a dû persister en quelques coins privilégiés de la région de Laigle, où l'homme, s'étant rendu compte de sa valeur comme bois d'industrie, l'a protégé contre l'extinction totale. Le Sapin de Laigle serait donc une relique, artificiellement conservée, de l'ancienne végétation du pays ».

*
**

Ces assertions ne sont pas exemptes d'objections, et paraissent même venir à l'encontre de la thèse de l'auteur, qui admet l'indigénat du Sapin en Normandie. Nous tenons seulement à faire remarquer que ce n'est pas « lors du refroidissement glaciaire » que l'*Abies pectinata* a dû envahir la Normandie, mais qu'il y existait déjà auparavant. Dans notre étude sur « Le Domaine et la Vie du Sapin » (*Ann. de la Soc. Botanique de Lyon*, 1905), nous avons montré que le Sapin existait déjà dès le début du Tertiaire, et même dès le Crétacé, dans toute l'Europe moyenne et septentrionale, et notamment en Normandie. Au Pliocène, de vastes forêts de Conifères couvraient l'Angleterre et l'Armorique ; leurs débris, où l'on reconnaît le Sapin, l'Épicéa, le Pin sylvestre, l'If, etc., montrent qu'il s'agit de formes semblables aux types actuels (SAPORTA) et constituent le *forest bed* des géologues anglais. Puis vinrent les glaciations successives, au cours desquelles une foule de végétaux dispa-

rurent ou émigrèrent de nos régions. Or, précisément, la Normandie ne fut pas recouverte par les glaces, et le Sapin put s'y maintenir, sans pouvoir ensuite reprendre son ancien domaine septentrional, à cause de la formation de la Manche et de la mer du Nord ; en sorte que, en définitive, *l'aire actuelle de dispersion du Sapin, Normandie y comprise, ne représente que la partie Sud de son domaine primitif, qui était beaucoup plus étendu vers le Nord.*

Et le véritable centre de création du Sapin et de tous les Conifères de notre hémisphère, comme aussi de nombreuses plantes herbacées dites alpines ou subalpines, doit être cherché non dans les Alpes ou le Plateau Central, mais dans l'Europe septentrionale, d'où toutes ces plantes ont émigré peu à peu vers le Sud, au fur et à mesure du refroidissement progressif de la température. Cette thèse, que nous avons défendue dans notre note sur le Sapin à crochets (*Ann. de la Soc. Botanique de Lyon*, 1908), est de plus en plus confirmée par les études des paléontologistes de l'Europe et de l'Amérique du Nord, et nous nous réservons de la reprendre et de la développer dans un travail ultérieur.